Folio _____

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

du 15 août 2002

approuvant l'inscription à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés du bâtiment n° C 191 (Temple des Pâquis), sis sur la parcelle n° 2289, fe 63, de la commune de Genève, section Cité

LE DÉPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Vu le projet de restauration des toitures, du clocher et des façades du bâtiment n° C 191 (Temple des Pâquis), selon DD 97692-7, sis sur la parcelle n° 2289, fe 63, de la commune de Genève, section Cité ;

vu les qualités remarquables de cet édifice religieux, situé au coeur du quartier des Pâquis, qui se distingue par son clocher-porche, les absides latérales de sa nef encadrant la façade, ainsi que le répertoire néo-roman de ses formes traitées en pierre grise de Meillerie, en roche blanche et en molasse ;

vu les recommandations de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), proposant d'inscrire cet édifice à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés ;

vu la décision du département d'ouvrir une procédure à cet effet ;

vu la consultation du propriétaire, en date du 17 mai 2002 ;

vu le préavis favorable du propriétaire, du 30 mai 2002 ;

vu le préavis également favorable de la Ville de Genève, du 26 juin 2002 ;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, articles 7 à 9, son règlement général d'exécution et ses articles 16 à 18

ARRÊTE :

1. Le bâtiment n° C 191 (Temple des Pâquis), sis sur la parcelle n° 2289, fe 63, de la commune de Genève, section Cité, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.
2. Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

3. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif, dans un délai de trente jours, dès sa notification, conformément à l'article 62 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976.

Le conseiller d'Etat chargé du
département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement



Laurent Moutinot

SERVICE DU CADASTRE REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Extrait du plan du Registre Foncier n° 63

Echelle 1 : 250 Commune :

Genève-Cité

Date : 11.4.02 N° : 1381 Emol : 60.- Reproduction réservée

